

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2021
DÉLIBÉRATION N° 2021-73

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 7

Conseillers absents : 3

Conseillers représentés : 3

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 09 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BERTHALON Jérôme - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BERTHALON Jérôme à SEGOND Eric - LATIL Jessica à DRUJON D'ASTROS Cyrille - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : BOISSET Vincent

Objet : ETUDE ENVIRONNEMENTALE DU GOUFFRE DE GOURFOURAN - MISSION COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la commune s'est engagée avec la commune de Champcella dans une étude environnementale concernant le projet de création d'une via ferrata et d'un parcours de canyon dans le gouffre de Gourfouran. Cette mission a été confiée au bureau d'études TERE0.

Monsieur le Maire propose de signer un avenant avec le bureau d'études pour :

- Transfert du titulaire du marché car TERE0 a récemment ouvert une nouvelle filiale TERE0 Alpes du Sud qui, par la suite, reprendra le suivi administratif et financier de notre contrat.
- Par erreur, un inventaire sur corde a été chiffré deux fois dans le marché signé : au 2.4 du marché et dans la tranche optionnelle 5.5 validée dès la signature du marché le 31 mars 2021. Cette prestation ne sera bien sûr

réalisée qu'une seule fois via la prestation prévue dans la tranche optionnelle 5.5. Il convient donc de soustraire 1 606.00 € HT (prestation 2.4) qui n'aurait pas dû être chiffrée par TERE0 dans l'offre de base.

- Vu le projet de canyon envisagé dans le secteur, il est apparu nécessaire de compléter l'inventaire prévu par une prestation sur la faune aquatique. Les prestations ont dû être augmentées afin d'augmenter la connaissance hydrobiologique du site. La prestation supplémentaire correspond à la tranche optionnelle « inventaire de la faune aquatique (2 IBGN) ». Il convient donc d'ajouter 2 250.00€ HT (prestation optionnelle 5.5) à l'offre de base.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer l'avenant au marché pour étude environnementale du gouffre de Gourfouran.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS


